

# Pourquoi le vote féminin a tant tardé

**HISTOIRE VIVANTE** Il aura fallu 140 ans pour que les femmes obtiennent leurs droits politiques à tous les échelons en Suisse. La Neuchâteloise Brigitte Studer est l'auteure d'un récent ouvrage sur le sujet. Interview.

PAR PASCAL FLEURY

Comment est-il possible que la Suisse, qui s'est longtemps targuée d'être la plus vieille démocratie du monde, édictant dans sa Constitution de 1848 que «tous les Suisses sont égaux devant la loi», ait pu être l'un des derniers pays d'Europe à accorder le suffrage féminin? Il aura fallu près de 90 votations communales, cantonales et fédérales et plus de 140 ans de lutte pour que les femmes obtiennent gain de cause. Les explications de l'historienne Brigitte Studer, professeure émérite à l'Université de Berne et auteure d'un récent ouvrage sur le suffrage féminin en Suisse\*.

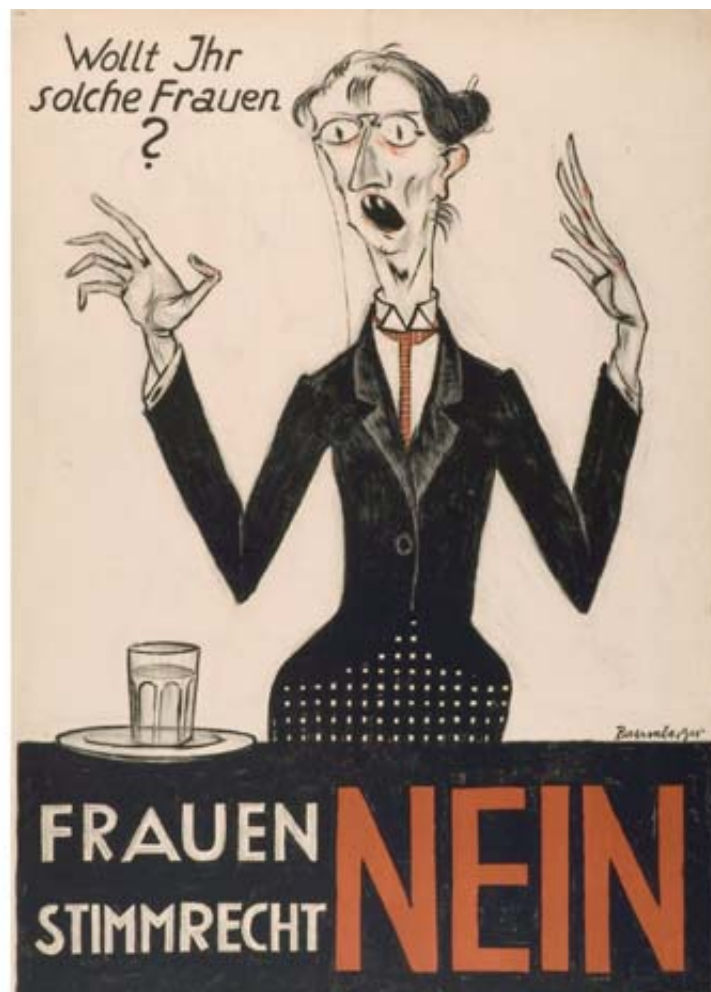


**«On craint que l'ordre des choses ne soit bouleversé.»**

BRIGITTE STUDER  
PROFESSEURE EMÉRITE  
À L'UNIVERSITÉ DE BERNE



A gauche, une affiche neuchâteloise placardée en 1919, lors de la première votation cantonale sur le sujet. A droite, une affiche des opposants au suffrage féminin datant de 1920, à Bâle-Ville. SP - BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE/ MUSEUM FÜR GESTALTUNG



**La Constitution de 1848 postulait l'égalité des droits. Mais de facto, la femme était exclue des droits politiques. Pourquoi?**

Pour les auteurs de la Constitution, l'acteur politique était masculin. Dans la conception libérale, il devait être financièrement autonome. Les indigents, par exemple, n'étaient pas habilités à participer aux décisions politiques. Environ 20% des hommes n'avaient pas le droit de vote. Les femmes, qui étaient de facto sous tutelle de leur père ou de leur mari, ne pouvaient pas conclure de contrats ni voter. En revanche, comme citoyennes, elles devaient payer l'impôt! Cette injustice a été soulevée dès 1849 par un groupe de Fribourgeoises dans une pétition adressée aux autorités fédérales. Se sentant pénalisées par le Gouvernement radical qui les avait lourdement imposées en tant qu'auteurs et fauteurs de la guerre du Sonderbund, elles ont rétorqué qu'étant considérées comme des personnes mineures, elles ne pouvaient être tenues responsables de pareils actes!

**Cette tutelle des femmes a été levée en 1881 pour les célibataires. Le suffrage féminin ne leur a pas été accordé pour autant...**

Le problème était plus profond. Dans l'esprit des gens, il existait un «ordre naturel» des genres, chacun ayant sa place: la femme au foyer, l'homme

en politique. Cette dichotomie va évoluer mais rester un argument constant pour les opposants au suffrage féminin. C'est une question de pouvoir: les femmes sont respectées, mais jugées inférieures. Cette exclusion des femmes de la politique a été remise en question dès les origines de la démocratie moderne, à la Révolution française. En 1791, dans sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, la pionnière du féminisme Olympe de Gouges l'a souligné: «La femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la tribune!»

**Vers la fin du 19e siècle, les femmes s'organisent. Comment?**

En 1868 déjà, des Zurichoises revendiquent l'égalité civile et politique. La Genevoise Marie Goegg-Pouchoulin lance l'Association internationale des femmes. Le mouvement suffragiste prend de l'ampleur au tournant du 20e siècle avec des militantes comme Camille Vidart et des juristes comme Louis Bridel. En 1909 est créée l'Association suisse pour le suffrage féminin, présidée par Auguste de Morsier puis Emilie Gourd. Mais ce n'est qu'après la Grande Guerre, lors de la Grève générale, que la question pénètre la sphère politique. L'appel est vu comme une

revendication de la gauche mais la polarisation n'est pas extrême. Ainsi, lorsque le conseiller national socialiste Hermann Greulich dépose une motion en faveur du suffrage féminin en 1918, le radical Emil Göttisheim le suit. Le Parlement accepte la motion mais la transforme en postulat non obligatoire. Le Conseil fédéral ne fera rien durant 40 ans.

**Les suffragistes placent alors leurs espoirs dans les premiers scrutins cantonaux, en 1919 à**



**La démocratie suisse, très ancienne et réputée, est considérée comme parfaite. Cela conforte les opposants dans l'idée de ne rien changer.»**

BRIGITTE STUDER  
PROFESSEURE EMÉRITE  
À L'UNIVERSITÉ DE BERNE

**Neuchâtel, puis à Bâle, Zurich et Genève. En vain?**

Les suffragistes peuvent compter sur plusieurs députés socialistes, dont Charles Schürch à Neuchâtel, pour faire avancer leur cause. De leur côté, les associations féministes appuient les interventions parlementaires

avec des pétitions. Mais les électeurs refusent systématiquement le droit de vote aux femmes. Il leur est difficile d'accepter de renoncer à ce privilège masculin. Ce motif n'est évidemment jamais avoué. On évoque le risque d'abandon des foyers par des femmes trop occupées par la politique. On craint que l'«ordre des choses» ne soit bouleversé. De fait, c'est le système politique suisse, avec sa démocratie directe et son fédéralisme, qui va longtemps favoriser ce conservatisme. La démocratie suisse, très ancienne et réputée, est considérée comme parfaite. Cela conforte les opposants dans l'idée de ne rien changer.

**Après la Seconde Guerre mondiale, les espoirs renaissent avec les premières consultations populaires auprès des femmes...**

En 1952 à Genève, 85% des femmes revendiquent leurs droits politiques. Pour les opposants qui prétendaient que les femmes n'en voulaient pas, c'est un revers. Pour les femmes qui subissaient une pression normative, c'est un soulagement. Restent bien sûr des femmes opposées, certaines organisées en associations très écoutées, d'autres attentives aux mots d'ordre de l'Eglise catholique. A l'approche de la votation fédérale de 1959 apparaît toutefois un clivage entre conservateurs latins et alémaniques. On le voit

fois «oui»: Vaud, Neuchâtel et Genève. Ils introduiront rapidement le suffrage féminin. Leur acceptation s'explique par la présence historique d'associations suffragistes dans leurs régions, par l'activisme du Parti du travail, par l'évolution des radicaux urbains progressistes, par l'esprit d'ouverture du protestantisme et par une meilleure formation scolaire des filles qu'en moyenne nationale.

**Qu'est-ce qui a fait la différence en 1971, pour que les femmes obtiennent enfin leurs droits politiques à l'échelle fédérale?**

L'échec de 1959 avait été une gifle. Cela a radicalisé certaines femmes. Leur «marche de Berne», en 1969, fait prendre conscience aux hommes qu'elles sont des actrices politiques. Les médias les prennent plus au sérieux. D'autant qu'entretemps, elles peuvent voter dans 9 cantons. Face à l'étranger, la Suisse officielle s'inquiète aussi pour sa réputation. Résultat: en 1971, la bataille est gagnée par 65,7% de «oui». En décembre, douze femmes font leur entrée au Palais fédéral, non pas comme secrétaires ou femmes de ménage, mais comme parlementaires élues!

\*Brigitte Studer, «La conquête d'un droit: le suffrage féminin en Suisse», Editions Livre Alphil, 2021.

## HISTOIRE VIVANTE

► **Radio: Ve 13h30 / TV: de la cuisine au parlement, Di 20h50 et Lu 23h15. Retrouvez les documentaires TV et les émissions radio sur [www.histoirevivante.ch](http://www.histoirevivante.ch).**



## Les irréductibles d'Appenzell Rhodes-Intérieures

Si les Suissesses obtiennent leurs droits politiques au niveau fédéral en 1971, il faudra encore 27 votations pour que le suffrage féminin devienne une réalité à tous les échelons du pays. Les derniers réfractaires sont les Appenzellois. En avril 1989, après cinq essais négatifs, les hommes des Rhodes-Extérieures acceptent les femmes au sein de leur Landsgemeinde. Leurs voisins des Rhodes-Intérieures, en revanche, refusent de céder. «Cette obstination s'explique par le rôle emblématique de la Landsgemeinde, censée être à l'origine de notre démocratie. Pour les hommes d'Appenzell, le suffrage féminin n'est pas compatible avec leur système politique et ce n'est pas la pression extérieure qui changera la tradition», explique l'historienne Brigitte Studer. C'est finalement le Tribunal fédéral qui impose le suffrage féminin aux irréductibles, en 1990.